

25^{ème} EDITION DE LA FÊTE DU COQUELET GRILLÉ
SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026

ATTESTATION – BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

Nom.....Prénom.....

Né(e) leA.....Département.....

Adresse.....

CP Ville Téléphone :

Mail :

Marque véhicule :N° d'immatriculation de mon véhicule.....

Date limite d'inscription : le 31 aout 2026

Une fois les emplacements attribués, il n'y aura plus de modification possible. Toute demande de réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera accepté, sauf cas exceptionnel ou annulation de l'organisateur

Pour tous renseignements : MURIELLE au 06 86 41 03 36

L'attestation – bulletin d'inscription entièrement rempli, sera accompagné d'une copie recto verso d'une pièce d'identité et du paiement. A envoyer ou à déposer à la :

Mairie de Rurange-lès-Thionville, ASCL, rue Kennedy 57310 Rurange-Lès-Thionville

1 emplacement gratuit de 5m pour les villageois*..... + Emplacement de 5m à 10€*

(*rayer la mention inutile)

Ci-joint le règlement de€

☐ Chèque n° à l'ordre de L'ASCL

☐ Espèces

☐ Virement bancaire : FR76 1027 8050 1100 0201 3290 171

Commentaires :

.....
.....

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)

Installation des exposants :

A partir de **15h00**, les emplacements non occupés après **16h00** seront attribués aux exposants n'ayant pas réservé dans la limite des places disponibles. Les sommes versées seront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Les habitants désirant exposer devant leur domicile sont priés de le faire savoir avant le 31 août, passé ce délai, les emplacements seront disponibles aux inscriptions extérieures.